

CANADA  
QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-  
au-Tonnerre, tenue ce 7 juin 2021, au bureau municipal.

**SONT PRÉSENTS (ES):**

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Karl Derosby	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice  
générale.

**1. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

Les participants se recueillent.

---

**2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est  
ouverte à 19h00 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame  
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

---

**3. RÉOLUTION 70-06-21**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles  
restent ouvertes.

---

**4. RÉOLUTION 71-06-21**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS  
DE MAI 2021**

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-  
verbal préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture  
et adoptent et ratifient le procès-verbal du mois de mai 2021  
tel que soumis.

---

**5. RÉSOLUTION 72-06-21**

**ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS DE MAI 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conciliation bancaire du mois de mai 2021 soit adoptée telle que déposée.

---

**6. RÉSOLUTION 73-06-21**

**APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

---

**7. RÉSOLUTION 74-06-21**

**ENTÉRINER L'ACCEPTATION DE L'AVENANT #5 DE L'ENTREPRENEUR TURCOTTE 1989 INC**

ATTENDU QU'UNE relocalisation de l'endroit pour installer la génératrice était nécessaire;

ATTENDU QUE ce repositionnement occasionne des filages supplémentaires pour rejoindre les panneaux électriques à l'intérieur de la station ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre entérine l'acceptation de l'avenant #5 de l'entreprise Turcotte 1989 inc pour le repositionnement du groupe électrogène.

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

---

**8. RÉSOLUTION 75-06-21**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 200-04-21 ANNONÇANT UNE MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE U-1123-Z FEUILLET 1 DE**

**3 PAR LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE INDUSTRIELLE**

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné le 6 avril 2021;

ATTENDU QU'une consultation écrite a eu lieu jusqu'au 29 avril 2021;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le règlement 200-04-21 annonçant une modification au plan de zonage u-1123-z feuillet 1 de 3 par la création d'une nouvelle zone industrielle;

QU'une demande de conformité soit demandée à la MRC de Minganie;

---

**9. RÉSOLUTION 76-06-21**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 201-05-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 3 décembre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »)

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 3 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le projet de règlement 201-05-21 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle soit adopté.

QU'une copie du projet de règlement soit disponible sur le site web de la Municipalité pour consultation.

---

**10. RÉOLUTION 77-06-21**

**COLLECTE DES GROS REBUTS**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la collecte des gros rebuts aura lieu les 21, 22 et 23 juin 2021 pour les villages de Rivière-au-Tonnerre et Sheldrake et les 28, 29 et 30 juin 2021 pour les villégiateurs.

---

**11. RÉOLUTION 78-06-21**

**AMENDEMENT NUMÉRO 6-AECOM CONSULTANTS INC**

ATTENDU QUE les Parties ont signé un contrat de **21 426 \$** (avant taxes) en date du 7 mai 2018 pour la fourniture de services professionnels (ci-après le « Contrat ») dans le cadre du programme d'ensemencement de saumons sur la rivière Sheldrake (ci-après « Projet »);

ATTENDU QUE le Contrat est actuellement en cours d'exécution;

ATTENDU QUE des services additionnels ont été réalisés à l'automne 2018 pour un montant de **21 713 \$** (avant taxes) afin d'effectuer les ensemencements des œufs dans les incubateurs, d'ajouter un système de chauffage de l'eau dans les incubateurs, et d'assurer la coordination des activités avec la station piscicole de Tadoussac;

ATTENDU QUE des services additionnels ont réalisés au printemps 2019 pour un montant de **21 736 \$** (avant taxes) afin d'effectuer les ensemencements d'alevins dans la rivière Sheldrake et de produire le rapport d'activités et le bilan financier de la dernière année du projet;

ATTENDU QUE des services additionnels ont été réalisés à l'automne 2019 pour un montant de **21 639 \$** (avant taxes) afin d'effectuer les ensemencements des œufs dans les incubateurs, de produire le rapport d'activités et le bilan financier de la dernière année, et d'effectuer une nouvelle demande de subvention auprès de la FCSA;

ATTENDU QUE des services additionnels ont réalisés au printemps 2020 pour un montant de **21 643 \$** (avant taxes) afin d'effectuer les ensemencements d'alevins dans la rivière Sheldrake;

ATTENDU QUE des services additionnels ont été effectués à l'automne 2020 pour un montant de **21 625 \$ (avant taxes)** afin d'effectuer les ensemencements des œufs dans les incubateurs et de produire le rapport d'activités et le bilan financier du projet.

ATTENDU QUE des services additionnels sont prévus au printemps 2021 afin d'ensemencer les nouveaux alevins produits à la centrale de Sheldrake.

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte l'amendement numéro 6 d'Aecom consultant inc;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

---

## **12. RÉOLUTION 79-06-21**

### **ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE la firme MNP a déposé le rapport financier consolidé de l'année 2020 à la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre adopte le rapport financier consolidé au 31 décembre 2020.

---

## **13. RÉOLUTION 80-06-21**

### **RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE PAR LE MAIRE MONSIEUR JACQUES BERNIER**

ATTENDU QUE selon l'article 176-2.2 du Code municipal stipule que le maire doit lors d'une séance ordinaire tenue en juin faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier du vérificateur externe.

ATTENDU QUE le rapport a été préparé en coopération avec l'équipe municipale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, par le maire, monsieur Jacques Bernier.

---

**14. RÉSOLUTION 81-06-21**

**ADOPTION DE LA DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'ASSIETTE DE LA RUE DES AULNES**

CONSIDÉRANT que les parties des lots 5 063 172, 5 063 186 et 5 063 187 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Îles, sont occupées par la Municipalité depuis plus de 50 années, à titre de rue publique, la Municipalité y ayant exécuté des travaux, procédé à son entretien, etc.;

CONSIDÉRANT que ces immeubles étaient ainsi sous la direction de la Municipalité et occupés à titre de chemin public au 31 décembre 2005;

CONSIDÉRANT l'article 247.1 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à la Municipalité, pour un terrain qu'elle occupait le 31 décembre 2005 comme chemin municipal, de rendre public son titre, en procédant conformément aux formalités prévues aux articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT qu'il y a ainsi lieu de confirmer le titre de la Municipalité sur la rue des Aulnes;

CONSIDÉRANT les démarches parallèles entreprises par la Municipalité auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles relativement à la partie du lot 5 063 435 également occupée comme chemin municipal;

CONSIDÉRANT la description technique de l'assiette du chemin déposée au bureau de la Municipalité par l'arpenteur-géomètre Geneviève Michaud, en date du 7 mai 2021, portant le numéro 4050 de ses minutes, ladite description technique correspondant à l'assiette de la rue des Aulnes (rue publique);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité approuve les parcelles 1, 2 et 4, de la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Geneviève Michaud, en date du 7 mai 2021, portant le numéro 4050 de ses minutes, ladite description technique correspondant à l'assiette de la rue des Aulnes (rue publique);

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière procède aux publications et formalités prévues à l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*;

QUE, de plus, la directrice générale et secrétaire-trésorière poursuive ses démarches auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles relativement à la parcelle 3, aux fins de confirmer le titre de propriété sur ladite parcelle.

---

**15. RÉSOLUTION 82-06-21**

**ENTENTE DE SERVICE INCENDIE 2021-2023**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du courrier recommandé de la Municipalité de Longue-Pointe de Mingan concernant la résiliation de l'entente de service incendie;

Séance régulière du 7 juin 2021

CONSIDÉRANT l'embauche d'un consultant en service incendie pour la Minganie;

ATTENDU QU'aucune discussion au préalable de la résolution 2021-05-70 n'a été effectuée entre les deux (2) parties;

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente de service au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'article 9 du protocole d'entente de service incendie qui stipule que *l'avis de non renouvellement devra être donné au moins trois (3) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement et qu'aucune des parties ne peut mettre fin à la présente Entente avant le terme;*

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Rivière au Tonnerre n'accepte pas la résiliation de l'entente de service incendie;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre demande à la Municipalité de Longue-Pointe de Mingan de respecter le renouvellement du protocole d'entente de service.

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre est d'avis qu'une rencontre de discussions devrait avoir lieu entre les deux parties;

QUE cette résolution soit acheminée par courrier recommandé à la Municipalité de Longue-Pointe de Mingan.

---

**16. RÉSOLUTION 83-06-21**

**PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 POUR LE REMPLACEMENT DE LA POMPE INCENDIE ET AJOUT D'UNE GÉNÉRATRICE**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du décompte progressif #1 pour le remplacement de la pompe incendie et ajout d'une génératrice;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement pour ces travaux par la firme d'ingénierie Tetra-Tech QI inc;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Séance régulière du 7 juin 2021

QUE la Municipalité de Rivière au Tonnerre autorise le paiement du décompte progressif #1 à l'entrepreneur Turcotte 1989 inc au montant de 209 034.23\$ incluant les taxes;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

---

**17. RÉSOLUTION 84-06-21**

**APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE RIVIÈRE-ST-JEAN/RIVIÈRE-AU-TONNERRE**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du budget révisé 2021 de l'Office municipal d'Habitation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre approuve le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'Habitation de Rivière-St-Jean/Rivière-au-Tonnerre.

---

**18. RÉSOLUTION 85-06-21**

**AUTORISATION DE PAIEMENT PARTIEL DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre doit remettre sa contribution annuelle à l'Office municipal d'Habitation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre fasse un paiement partiel au montant de 6241.00\$ de sa contribution 2021 à l'Office municipal d'Habitation de Rivière-au-Tonnerre;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

---

**19. RÉSOLUTION 86-06-21**

**OFFRE DE SERVICES EN ARCHITECTURE-PROJET D'AMÉNAGEMENT ET D'AGRANDISSEMENT DU BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT la lettre du Ministère des Affaires Municipales, reçue le 18 juin 2020, jugeant le projet de Réaménagement du bureau municipal prioritaire;

Séance régulière du 7 juin 2021

CONSÉDÉRANT les besoins en architectures pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'offre de service professionnels en architectures par la firme DMG au montant de 63 040.00\$ avant taxes soit acceptée;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale soit autorisée à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

---

**20. RÉOLUTION 87-06-21**

**OFFRE DE SERVICES EN INGÉNIERIES PROJET  
D'AMÉNAGEMENT ET D'AGRANDISSEMENT DU BUREAU  
MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT la lettre du Ministère des Affaires Municipales, reçue le 18 juin 2020, jugeant le projet de Réaménagement du bureau municipal prioritaire;

CONSÉDÉRANT les besoins en ingénieries pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'offre de service professionnels en ingénieries par la firme TETRA-TECH au montant de 55 410\$ excluant les taxes soit acceptée;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale soit autorisée à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

---

**21. RÉOLUTION 88-06-21**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LES DOSSIER  
D'ACQUISITIONS DES LOTS 5 063 302, 5 063 308 ET 5 063 429**

ATTENDU la résolution 110-09-20 autorisant l'acquisition des lots 5 063 302, 5 063 308 et 5 063 429;

ATTENDU QUE les actes de ventes doivent être signés par la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre mandate madame Lucie Petitpas ou madame Marie-Claude Galant, du Bureau de Me Brigitte-Viviane Lévesque, notaire à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre dans les dossiers d'acquisitions des lots 5 063 302, 5 063 308 et 5 063 429.

---

## **22. RÉSOLUTION 89-06-21**

### **ADOPTION DE L'OFFRE DE SERVICE DE JRT INC POUR LA STATION DE POMPAGE DE SHELDRAKE**

ATTENDU QU'une mise aux normes pour l'automatisation des équipements de la station de pompage de Sheldrake est nécessaire;

CONSIDÉRANT le Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023);

CONSIDÉRANT QUE ce projet est de priorité numéro 1 dans les Programme TECQ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte l'offre de services de JRT inc au coût de 24 300\$ excluant les taxes;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

---

## **23. CORRESPONDANCE**

Quelques correspondances sont déposées

---

## **24. RAPPORT DE COMITÉ**

Aucun rapport

---

## **25. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées au conseil

---

**26. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la séance levée à 19h45.

---

**27. SIGNATURE**

---

Josée Poulin  
Directrice générale

---

Jacques Bernier  
Maire